

POLYNESIE FRANÇAISE

MINISTERE en charge de L'AGRICULTURE **DIRECTION DE L'AGRICULTURE BP 100 – Papeete** ***

FORMULAIRE DE DEMANDE D'AIDE A LA CONCEPTION OU LA REALISATION D'AMENAGEMENTS FONCIERS AGRICOLES ou AUX INSTALLATIONS D'ELEVAGE

Type **3, 4** ou **5**

LOI DU PAYS nº 2017-26 DU 9 OCTOBRE 2017 RELATIVE AUX AIDES A LA FILIERE A	GRICOLE
Type d'aide sollicitée :	
3. Aide à la conception d'aménagements fonciers (études)	
4. Aide à la réalisation d'aménagements fonciers	
5. Aide aux installations d'élevage	
Identité du Demandeur - chef d'exploitation ou d'entreprise ou représentant du s	groupement agricole :
agissant en tant que :	DI CCEA)
Exploitation agricole individuelle (personne physique ou morale : EURL, SAI	
☐ Groupement agricole (société coopérative agricole SCA, GIE, syndicat, associ	iation,)
☐ Entreprise d'agro-transformation (personne physique ou morale)	
Nom et prénom du représentant :	
né(e) le à	
Adresse postale (BP n° à) : tél :	
Adresse géographique de l'habitation (Ile, commune) :	
Adresse de l'exploitation ou siège social de l'entreprise :	
Nom de la société ou du groupement si personne morale :	
Titre du représentant légal (président, gérant) :	
Projet envisagé :	
Description succincte du projet (joindre une feuille séparée si besoin) :	Calendrier d'exécution

<u>Dépenses éligibles à financer :</u>					
Détail des dépenses :			Coi	ìts HT	Coûts TTC
				•••••	
		•••••		•••••	
		•••••		•••••	
T-4-1.					
Total:					
Le projet s'inscrit-il dans le cadre des opérations pri	orita	ires ? Fil	ières, zoi	nes géogra	phiques et opérations
donnant droit au bénéfice des taux et plafond d'aide maj	orés	(si oui, co	ochez la	case corres	spondante):
projet réalisé dans les îles autres que Tahiti			levage po		,
filière bois : exploitation de la forêt et première					ue (joindre un
transformation du bois				ganisme d	e contrôle)
☐ filière vanille		filière a			
projet de transformation de produits agricoles					nménagements
utilisant plus de 50% de produits locaux		concern	ant plus o	de 3 explo	itations agricoles)
filière cocotier	_				
Plan de financement (à remplir par l'agent de la direc	tion	de l'aoria	rulture a	vec le dem	andeur) :
That de illumeement (a remptil par i agent de la direc	<i>iioii</i>	ac i agric	muini C u	ree te tietit	tiriticur j ·
1 les montants d'aide indiqués sont des montants mavi	mum			1	
① les montants d'aide indiqués sont des montants maxi être revus à la baisse par la commission d'attribution de		s qui peu	vent	Taux	Montant max
être revus à la baisse par la commission d'attribution de	s aid	s qui peu	vent	1	
	s aid	s qui peu	vent	Taux	Montant max
être revus à la baisse par la commission d'attribution de	s aid 0 F	s qui peu es pour le	es	Taux max	Montant max
être revus à la baisse par la commission d'attribution de projets dont le montant est supérieur ou égal à 2 000 00	s aid 0 F x d'a	is qui peu es pour le	es	Taux max	Montant max
être revus à la baisse par la commission d'attribution de projets dont le montant est supérieur ou égal à 2 000 00. Aide type	s aid 0 F x d'a ulaire	is qui peu es pour le ide maxii	went es	Taux max	Montant max (Francs CFP)
être revus à la baisse par la commission d'attribution de projets dont le montant est supérieur ou égal à 2 000 00. Aide type	s aid 0 F x d'a ulaire	is qui peu es pour le ide maxii	went es	Taux max	Montant max
être revus à la baisse par la commission d'attribution de projets dont le montant est supérieur ou égal à 2 000 00. Aide type	s aid 0 F x d'a ulaire	is qui peu es pour le ide maxii	went es	Taux max	Montant max (Francs CFP)
être revus à la baisse par la commission d'attribution de projets dont le montant est supérieur ou égal à 2 000 00. Aide type	s aid 0 F x d'a ulaire	is qui peu es pour le ide maxii	went es	Taux max	Montant max (Francs CFP)
être revus à la baisse par la commission d'attribution de projets dont le montant est supérieur ou égal à 2 000 00. Aide type	s aid 0 F x d'a ulaire	is qui peu es pour le ide maxii	went es	Taux max	Montant max (Francs CFP)
être revus à la baisse par la commission d'attribution de projets dont le montant est supérieur ou égal à 2 000 00. Aide type	s aid 0 F x d'a ulaire tente	is qui peu es pour le ide maxin	mum est	Taux max	Montant max (Francs CFP)
être revus à la baisse par la commission d'attribution de projets dont le montant est supérieur ou égal à 2 000 00. Aide type	s aid 0 F x d'a ulaire tente	is qui peu es pour le ide maxin	mum est	Taux max	Montant max (Francs CFP)
être revus à la baisse par la commission d'attribution de projets dont le montant est supérieur ou égal à 2 000 00. Aide type	s aid 0 F x d'a ulaire tente	is qui peu es pour le ide maxin	mum est	Taux max	Montant max (Francs CFP)
être revus à la baisse par la commission d'attribution de projets dont le montant est supérieur ou égal à 2 000 00. Aide type	s aid 0 F x d'a ulaire tente	is qui peu es pour le ide maxin	mum est	Taux max%	Montant max (Francs CFP)
être revus à la baisse par la commission d'attribution de projets dont le montant est supérieur ou égal à 2 000 00. Aide type	s aid 0 F x d'a ulaire tente	is qui peu es pour le ide maxin	mum est	Taux max%	Montant max (Francs CFP)
être revus à la baisse par la commission d'attribution de projets dont le montant est supérieur ou égal à 2 000 00. Aide type	s aido F X d'a ulaire tente	is qui peu es pour le ide maxin	mum est	Taux max%	Montant max (Francs CFP)
être revus à la baisse par la commission d'attribution de projets dont le montant est supérieur ou égal à 2 000 00. Aide type	s aid 0 F x d'a ulaire tente	is qui peu es pour le ide maxin e) on ?) :	mum est TOTAL	Taux max	Montant max (Francs CFP)
être revus à la baisse par la commission d'attribution de projets dont le montant est supérieur ou égal à 2 000 00. Aide type	s aid 0 F x d'a ulaire tente lisati	is qui peu es pour le ide maxin e) on ?) :	mum est TOTAL entant de	Taux max%	Montant max (Francs CFP)
être revus à la baisse par la commission d'attribution de projets dont le montant est supérieur ou égal à 2 000 00. Aide type	s aid 0 F x d'a ulaire tente lisati	is qui peu es pour le ide maxin e) on ?) :	mum est TOTAL entant de	Taux max%	Montant max (Francs CFP)
être revus à la baisse par la commission d'attribution de projets dont le montant est supérieur ou égal à 2 000 00. Aide type	s aido F X d'a ulaire tente lisati	is qui peu es pour le ide maxin e) on ?) :	mum est TOTAL entant de soit vers et et pré	Taux max%% e la persorée de la m sentation	Montant max (Francs CFP) nne morale): anière suivante: des factures acquittée
être revus à la baisse par la commission d'attribution de projets dont le montant est supérieur ou égal à 2 000 00. Aide type	s aido F x d'a ulaire tente lisati lisati reté a plète ser 50	u représenttributif, e du proj	mum est TOTAL entant de soit vers et et pré	Taux max % % e la personée de la m sentation l'aide attr	Montant max (Francs CFP) nne morale): anière suivante: des factures acquittée ribuée;
être revus à la baisse par la commission d'attribution de projets dont le montant est supérieur ou égal à 2 000 00. Aide type	s aido o F x d'a ulaire tente lisati n et/o rêté a nplète ser 50 les m	u représenttributif, e du proj	TOTAL entant de soit vers et et pré	Taux max % % e la personée de la m sentation l'aide attr	Montant max (Francs CFP) nne morale): anière suivante: des factures acquittée ribuée;
être revus à la baisse par la commission d'attribution de projets dont le montant est supérieur ou égal à 2 000 00. Aide type	s aid 0 F x d'a ulaire tente lisati n et/o rêté a nplète ser 5 les maribut l'op	u représent du proj	TOTAL entant de soit vers et et pré ontant de le versen le); près verse	Taux max % % e la personée de la m sentation l'aide attrnent de l'a	Montant max (Francs CFP) nne morale): anière suivante: des factures acquittée ibuée; vance éventuelle et de

demande (chef d'exploitation ou représentant du groupement ou de l'entreprise)	
 Et pour les personnes morales (sociétés, associations, coopératives): Tout document délivré par l'autorité compétente (DRCL ou tribunal du commerce) justifiant que la personne morale est enregistrée et/ou immatriculée conformément à la réglementation en vigueur la composition des organes dirigeants de l'organisme les comptes de résultats des 3 derniers exercices clos à la date de la demande 	000
Photocopie de la carte professionnelle en cours de validité ou de l'attestation d'inscription au registre de l'agriculture (sauf les entreprises d'agro-transformation et les exploitations forestières).	
Un relevé d'identité bancaire ou postal, au nom du demandeur, d'un compte sur lequel pourra être versée l'aide	
Les devis relatifs à la dépense prévue, mentionnant les prix hors taxes et les montants TTC	
Fiche descriptive, selon les cas, de l'exploitation agricole et/ou forestière, du groupement agricole, de l'entreprise d'agro-transformation	00
Si le projet comprend la réalisation de travaux fonciers : - une note explicative accompagnée d'un extrait du plan cadastral, ou s'agissant des zones non cadastrées, un document indiquant clairement la localisation et la description des travaux et plantations prévues	
- un document daté et signé du demandeur certifiant qu'il a toute les autorisations pour réaliser les travaux prévus (voir formulaire joint)	
Selon les projets et le cas échéant, arrêté d'autorisation d'exploiter au titre des installations classées, permis d'abattage d'arbre, permis de terrassement, permis de construire]
 Engagement du demandeur (chef d'exploitation et/ou représentant de la personne morale): Je m'engage, 1. à pratiquer l'activité objet de l'aide (agriculture, exploitation forestière, agro-transformation une durée minimale de 5 ans; 2. à ne pas démarrer les opérations objet de ma demande de subvention avant la date du récépiss du dossier complet délivré par le service en charge de l'agriculture; 3. à conserver l'usage du matériel et des travaux d'investissement financés pendant toute la dur amortissement et pendant une durée minimale de 5 ans; 4. à laisser au service en charge de l'agriculture libre accès à l'exploitation pour vérifier la réal l'opération financée; 5. pour les exploitations agricoles, forestières et les groupements, à communiquer au service en l'agriculture, à sa demande, les informations nécessaires pour l'établissement des bilans fin comptables pendant les 3 années suivant l'attribution de l'aide; 	é de dépôt rée de leur lisation de charge de
J'atteste sur l'honneur 1. être □ / n'être pas assujetti □ à la taxe sur la valeur ajoutée (TVA); (cocher la case correspondante 2. bénéficier □ / ne pas bénéficier □ d'une mesure de défiscalisation pour la même opération; 3. bénéficier □ / ne pas bénéficier □ d'une autre aide publique (cocher la case correspondante laquelle:	

4. que les renseignements portés sur ce document sont exacts et déclare avoir pris connaissance des conditions d'octroi de cette aide. En cas de non respect des engagements souscrits, je serais dans

Date et signature du demandeur, précédé de la mention « lu et approuvé » :

l'obligation de rembourser une partie ou la totalité de la subvention accordée.

Pièces à joindre au dossier :

Présente

<u>Tableau exposant par type d'aide, les projets et dépenses pouvant bénéficier des aides et les taux d'aide et plafond applicables selon la réglementation en vigueur</u>

Taux et pla	fonds de base	Opérations prioritaires : taux et plafonds majorés		Délai entre 2 aides
Taux d'aide max (% du montant de la dépense)	Plafond de l'aide (F CFP)	Taux d'aide max	Plafond de l'aide	

VALORISATION DE TERRES AGRICOLES

Type 3 / Conception d'aménagements fonciers agricoles : réalisation d'études techniques et juridiques visant à					
permettre l'exploitation du terrain.					
60%	10 000 000 F	80%	20 000 000 F	24 mois	
Type 4/ Réalisation d'aménagements fonciers agricoles : défrichement de parcelles, réalisation/réfection de voies de					
desserte, de réseaux hydrauliques agricoles, de systèmes de drainages ou d'assainissement					
60%	100 000 000 F	80%	150 000 000 F	36 mois	

DEVELOPPEMENT DE PRODUCTIONS SPECIFIQUES

Type ⑤ / Installations d'élevages : réalisation d'études, travaux et/ou acquisition des matériels en vue de la création, rénovation ou de la mise aux normes des installations destinées à l'élevage ou à des ouvrages étanches de stockage et de traitement des effluents ou d'unités aquaponiques.

60% 100 000 000 F 80% 150 000 000 F 36 mois

Liste des opérations éligibles aux aides de type 4 :

- nettoyage et défrichement des parcelles agricoles ;
- création de redans et terrassements pour plantations des cultures ;
- création des voies de desserte agricole ;
- création d'ouvrages et de réseaux hydrauliques agricoles individuels ou à usage collectif ;
- aménagement des systèmes de drainage ou assainissement pluvial agricole ;
- création des forages ou captages d'eau à usage agricole ;
- création des réseaux d'irrigation ;
- travaux d'adduction d'électricité;
- travaux agricoles mécaniques : épierrage, sous-solage, broyage pierre et/ou résidus végétaux ;
- travaux de bornage de terrains agricoles ;
- réalisation de travaux et tous équipements qui ont pour but d'améliorer les conditions d'exploitation des propriétés agricoles et de permettre leur mise en valeur.

Pour tout renseignement veuillez contacter la cellule ou subdivision de la direction de l'agriculture vous concernant :

TAHITI Tél : 40 57 42 02 - MOOREA Tél : 40 56 14 86 - ISLV Tél : 40 60 21 00 - Australes Tél : 40 95 03 25 Tuamotu-Gambier Tél : 40 42 35 11 - Marquises Tél : 40 92 07 20